



Communiqué de presse

Le 12 juillet 2021

Communiqué de presse

La FESP appelle à rendre obligatoire par voie légale la vaccination de l'ensemble des salariés de service à la personne

La FESP a signé l'appel lancé le 7 juillet à l'ensemble des fédérations du grand âge et de l'autonomie par Brigitte BOURGUIGNON, ministre déléguée, chargée de l'Autonomie, pour encourager à la vaccination contre la Covid-19 les professionnels du soin et de l'accompagnement et aller vers l'obligation vaccinale de ces professionnels.

Dès le mois de mars 2021, la FESP avait déjà fait savoir au gouvernement son engagement à ce que ses membres déploient un travail de pédagogie auprès des salariés, afin de les encourager à se faire vacciner en accompagnant leurs démarches.

De manière corollaire, elle avait appelé les pouvoirs publics à mettre en place une procédure privilégiée qui permettait une vaccination prioritaire.

La FESP (Fédération du Service aux Particuliers) appelle à étendre cette démarche à l'ensemble des salariés des Services à la personne.

Pour Antoine Grézaud, directeur général de la FESP, « *Ce n'est que par la loi que l'on peut rendre obligatoire — et applicable — la vaccination de nos salariés. Cela ne peut s'imaginer reposer sur nos dirigeants de structures. Si le gouvernement prend le chemin d'une telle loi, il ne doit pas s'arrêter aux professionnels du maintien à domicile, mais à l'ensemble du personnel des services à la personne* ».

Contacts presse :

Shahina Akbaraly au 06 50 82 55 02 ou s.akbaraly@o2p-conseil.com

A propos de la FESP

Membre du MEDEF, la FESP est reconnue par l'État comme la première Fédération professionnelle, en nombre d'entreprises et de salariés, dans la branche des entreprises de services à la personne en France ([arrêté de représentativité](#)).

Elle a pour missions de défendre et représenter les intérêts des entreprises de SAP, les accompagner et les informer. Depuis 1996, elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et des partenaires sociaux pour toute évolution légale, réglementaire et législative, sur l'ensemble des vingt-trois activités du secteur. La FESP est à l'origine du C2I, Crédit d'Impôt instantané et travaille activement avec le Gouvernement pour sa mise en place dans le secteur des services à la personne.

Elle fête cette année son 25e anniversaire. www.fesp.fr